

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT
PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG
COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 22 MAART 2019
(Namiddagvergadering)

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 22 MARS 2019
(Séance de l'après-midi)

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 14h37.*

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier ;
- M. Armand De Decker ;
- M. Willem Draps, en séance plénière au Parlement Benelux.

[107]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

[109]

ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER PAUL DELVA

**AAN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE
HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET HUISVESTING,
LEVENSQUALITEIT, LEEFMILIEU EN ENERGIE,**

**betreffende "de lozing van rioolwater in de Zenne in het licht van het geval van de actuele
situatie in de Zuidstationwijk".**

[111]

De heer Paul Delva (CD&V).- Meer dan eens kwam in commissie de vervuiling van de Zenne ter sprake. Vaak had die te maken met slecht werkende rioolcollectoren, bijvoorbeeld de collector op rechteroever. Het is een goede zaak dat we deze regeerperiode de technisch moeilijke taak hebben aangevat om die schoon te maken. Hij zat vol afval, waardoor vervuild water in de Zenne overliep.

U zei dat de werken tegen midden 2019 klaar zouden zijn, maar ondertussen horen we van burgerbeweging Plan B dat achter het Zuidstation, ter hoogte van het toekomstig metrostation Toots Thielemans, nog altijd huishoudelijk afvalwater rechtstreeks in de Zenne terechtkomt. Dat betekent dat de Zenne andermaal als een soort riool fungeert.

Is er opnieuw een slecht werkende rioolcollector in het spel of zijn er in Brussel nog altijd huizen of gebouwen waarvan het afvalwater rechtstreeks in de Zenne stroomt? Als dat zo is, wat wil u daar dan aan doen? Zijn er nog andere plaatsen in de stad waar afvalwater rechtstreeks in de Zenne stroomt?

[113]

Mevrouw Céline Fremault, minister.- Vivaqua kreeg tijdens de renovatie van de collector op de rechteroever met uiteenlopende problemen te maken. Dat heeft vertraging veroorzaakt. Het bedrijf verwacht tegen het einde van het jaar klaar te zijn met de werken.

In de collector op de rechteroever komt al het afvalwater van de rechteroever van het kanaal stroomafwaarts terecht, waarna het naar het waterzuiveringsstation Brussel-Noord gaat. In die collector komt ook het afvalwater uit het district Zuid terecht wanneer het niet meer in de Zenne wordt geloosd.

In de prioritairere actie 1.6 van het Waterbeheerplan 2016-2021 worden gebieden zonder riolering geïdentificeerd, met de bedoeling dat probleem prioritair op te lossen.

Het probleem in de zone Zuid - Bara werd tijdens de vergaderingen van het platform van watercoördinatoren meermaals aangekaart. Het jaarverslag van het platform kunt u raadplegen op de website van Leefmilieu Brussel.

Vivaqua heeft de werken al bestudeerd en ze opgenomen in zijn investeringsplan om ze te coördineren met de toekomstige werken van de MIVB aan de tunnels en in het station Grondwet. In een van de gevoeligste gebieden van Brussel op het vlak van mobiliteit moeten die werken tegelijkertijd met de metrowerken worden uitgevoerd. Aangezien de MIVB instaat voor de coördinatie van de werken, kan Vivaqua niet anders dan zich aanpassen aan de planning van de MIVB. Ik kan u op het ogenblik dan ook nog niet meer details daarover geven.

Tijdens de werken zal Vivaqua meerdere collectoren plaatsen en verscheidene pompen installeren. Het zal die werken zo snel mogelijk uitvoeren.

Er waren vragen over de gebieden die nog niet op de waterzuiveringsinstallatie zijn aangesloten. De wijk rond de UP-site is sinds een jaar aangesloten op het netwerk dat naar het waterzuiveringsstation leidt.

[115]

Ook de wijken rond de Neerpedevijvers zijn net aangesloten op het zuiveringsstation.

Daarnaast is er nog het museum Kanal en de omliggende gebouwen. Het museum heeft een stedenbouwkundige vergunning ingediend voor een aansluiting op de collector, zodat het water in de toekomst niet meer richting Zenne wordt gestuurd. Ook de gebouwen rond het museum zullen op de collector worden aangesloten.

Het coördinatieplatform legt de laatste hand aan een kaart van gebieden 'zeer kleine perimeter' die niet op het rioolnet kunnen worden aangesloten en waar, indien nodig, een individuele zuiveringsinstallatie moet komen. Die kaart houdt rekening met de technische onmogelijkheden en weegt de kosten van een collector af tegen die van een individuele installatie.

[117]

De heer Paul Delva (CD&V).- Ik noteer dat de werken in de Zuidwijk afhangen van de werken aan het toekomstige metrostation Toots Thielemans. Verder is er nog een redelijk grote zone waar het afvalwater rechtstreeks in de Zenne wordt geloosd, namelijk de wijk van het museum Kanal.

[119]

Mme Céline Fremault, ministre.- Pour le Kanal-Centre Pompidou et les bâtiments autour, un permis d'urbanisme prévoit, dans le cadre des travaux, le raccordement au collecteur et non plus au puits de la Senne.

[121]

De heer Paul Delva (CD&V).- Er is volgens de minister dan nog een aantal heel kleine zones. Gaat het daarbij om individuele huizen waarvoor een oplossing moeilijker ligt?

[123]

(poursuivant en français)

Hormis le musée Kanal et la zone près du futur métro Toots Thielemans, y a-t-il d'autres périmètres ?

Mme Céline Fremault, ministre.- J'ai demandé à la plate-forme de coordination de finaliser toutes les cartes de zones et périmètres restreints qu'il est impossible de raccorder à l'égout. Cette carte détaillera les impossibilités techniques qui subsistent à Bruxelles et les coûts de placement éventuels spécifiques pour un dispositif individuel.

Aujourd'hui, parmi les dernières zones non raccordées, il reste le musée Kanal et le périmètre de travaux autour de la place de la Constitution. UP-site et Neerpede sont terminés. Des micro-points seront répertoriés dont la cartographie me parviendra bientôt.

[127]

M. Paul Delva (CD&V).- Pour le musée Kanal-Centre Pompidou, avez-vous une idée du nombre de familles et de bâtiments concernés ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Non.

[131]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME EVELYNE HUYTEBROECK

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,

concernant "la position défendue par la Belgique quant aux objectifs climatiques lors du Conseil européen des 21 et 22 mars 2019".

[133]

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Comme en décembre à la COP24 de Katowice, la Belgique n'a pas rejoint les huit pays qui souhaitent des objectifs climatiques ambitieux. À l'issue du récent Conseil européen, plusieurs pays ont voulu intégrer dans les conclusions la neutralité carbone pour 2050. La Belgique n'en faisait pas partie.

Je sais que vous me répondrez que la Belgique ne peut qu'agir au nom du pouvoir fédéral et des Régions. Or, la Région flamande, et singulièrement la N-VA au sein du gouvernement flamand, refuse d'aller plus loin. C'est dommage.

Depuis trois mois, des dizaines de milliers de citoyens, jeunes, étudiants, experts, syndicalistes et responsables économiques demandent plus d'ambition pour le climat. Nous sommes fiers de voir éclore ce mouvement dans notre pays, mais paradoxalement, la Belgique ne s'aligne pas sur certains pays européens qui demandent une politique climatique volontariste.

[135]

Sachant que le refus émane du niveau fédéral, y a-t-il eu ne fût-ce qu'un contact entre ce niveau et la Région bruxelloise ? J'ose l'espérer.

Le blocage provient-il à nouveau du même partenaire ?

Depuis décembre, cette question a-t-elle été abordée au Comité de concertation qui réunit les trois Régions et le gouvernement fédéral ? A-t-on pu influencer sur le partenaire qui freinait et qui continue de le faire ?

[137]

Mme Céline Fremault, ministre.- Vous avez utilisé le terme "dommage". Je dirais même que nous en sommes au stade du préjudiciable en termes d'attitude de la part d'un parti qui bloque systématiquement des avancées indispensables.

Vous avez évoqué les mobilisations citoyennes. Je pense que la plupart d'entre nous au sein de cette assemblée, ainsi que dans d'autres assemblées, défendons la nécessité d'avoir une série d'outils à disposition des politiques, notamment climatiques. Je fais ici référence à la loi climat, à la révision nécessaire de la Constitution, mais aussi à la politique européenne. Je n'ai pas le pouvoir de remettre en cause le fonctionnement institutionnel belge, ni de forcer les entités à s'aligner.

Que s'est-il passé ? Une réunion de la Direction générale coordination et affaires européennes (DGE) s'est tenue le 28 février dernier, au cours de laquelle a été discutée la position sur ce que l'on appelle la stratégie à long terme. L'Europe a mis sur la table cinq scénarios de réduction des gaz à effet de serre, en demandant à la Belgique de se positionner.

Le premier scénario visait une réduction de 80% et mettait l'accent sur l'efficacité énergétique et l'innovation. Le second visait une réduction de 90% et consistait en une combinaison de plusieurs scénarios précédents. La dernière configuration concernait une société "zéro émission" en 2050,

grâce à l'utilisation accrue de bioénergie, au captage et au stockage de carbone, à l'économie circulaire et aux changements de comportement.

[139]

Le 28 février dernier, mon cabinet était présent et a défendu les derniers scénarios, à savoir les plus ambitieux. Pour nous, ce sont les seuls compatibles avec la trajectoire des accords de Paris. À nouveau, nous nous sommes retrouvés isolés et confrontés à une absence de consensus. La Flandre a, en effet, refusé de marquer son accord, et même de dégager une seule position vis-à-vis des scénarios sur la table.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation non seulement dommageable, mais aussi préjudiciable. Vous me demandez si la décision de ne pas s'associer a été discutée. La réponse est oui : elle l'a même été avant la tenue du Conseil européen. La volonté d'une entité était de n'aboutir à rien.

Cela vaut-il la peine de discuter pendant des heures en comité de concertation ? À ce stade, je ne le pense pas. Je préfère, quant à moi, injecter de l'énergie dans des discussions qui s'opèrent au niveau fédéral concernant la loi climat et la révision de la Constitution.

Par ailleurs, le gouvernement bruxellois a défendu en décembre un rehaussement des ambitions de 40 à 55% en termes de réduction des gaz à effet de serre. Je rappelle que la plate-forme Climat task force est en train d'étudier la manière d'atteindre cet objectif. Les réunions sont en cours.

Bruxelles Environnement devrait recevoir cette semaine les premiers documents de travail émanant des autres administrations concernées, puisque les thématiques abordées ne sont pas qu'environnementales. Il s'agit, pour Bruxelles Environnement, de préparer les discussions globales qui démarreront début avril. Un premier rapport de la task force sera présenté au gouvernement dans les prochaines semaines.

De mon côté, j'avance sur le plan bruxellois à défaut de pouvoir le faire pourvue d'une position globale de la Belgique, puisqu'une entité s'y oppose.

[141]

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Je ne veux pas rejoindre les rangs de celles et ceux qui profitent de l'occasion pour défendre l'idée d'une refédéralisation de cette compétence sous le prétexte que cela fonctionnerait mieux. Le blocage serait le même en cas de désaccord au sein du gouvernement fédéral. Je ne veux pas entrer dans ce jeu-là. Néanmoins, je ne comprends pas le mutisme de certains.

Nous ne nous attendions pas à un tel scénario. Le plaidoyer de M. Michel en faveur d'un "green new deal" et sa promesse de présenter des perspectives à long terme lors du conseil d'automne servent en fin de compte à justifier le fait qu'il ne s'aligne pas sur les positions des autres pays. Ce n'était pas la bonne réaction. Il faudrait qu'à un moment donné, le premier ministre et les autres membres de l'exécutif tapent du poing sur la table.

Nous avons appris la nouvelle par un articulet publié dans l'Écho. Il y a une sorte de résignation coupable face aux énormes attentes de la société civile. Cela ne peut, malheureusement, que décevoir davantage tous les gens qui sont mobilisés pour nous demander de faire preuve de plus d'ambition.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

[147]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

ET À M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT,

concernant "la participation éventuelle de la Région de Bruxelles-Capitale au projet annoncé de rénovation du stade Roi Baudouin".

[149]

TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER JOHAN VAN DEN DRIESSCHE,

betreffende "de plannen om het Koning Boudewijnstadion te renoveren en het eventueel overleg met de regering".

[151]

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. BERTIN MAMPAKA MANKAMBA,

concernant "la participation éventuelle de la Région de Bruxelles-Capitale à la rénovation du stade Roi Baudouin et la compatibilité de celle-ci avec le projet Neo".

[153]

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. MICHAËL VOSSAERT,

concernant "la position du gouvernement à l'égard d'une éventuelle rénovation du stade Roi Baudouin".

[155]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le 19 mars dernier, l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) et des organisateurs du Mémorial Van Damme ont exprimé leur volontarisme en proposant un projet de rénovation du stade Roi Baudouin, articulé autour de l'organisation d'un concours d'architecture, sur les modalités duquel je n'insisterai pas ici. Cette annonce réactive l'idée de la rénovation défendue par certains, mais que vous-même avez qualifiée de peu probable, sinon impossible.

Que vous inspire cette annonce qui laisse notamment entendre que le stade en question pourrait accueillir simultanément des compétitions de football et d'athlétisme, cette possibilité ayant soulevé de nombreuses objections par le passé ? Avez-vous eu des contacts préalables à ce propos ? Des discussions ont-elles été entamées au sein du gouvernement bruxellois et, d'autre part, avec les autres entités fédérées également compétentes en matière de sport ?

Quel type d'accompagnement allez-vous réserver à ces déclarations fortes qui s'inscrivent par ailleurs dans un climat de renouveau sportif en Belgique (Diabes rouges, athlètes belges, etc.) ? Disposez-vous dès à présent d'un certain nombre de données relatives à la faisabilité d'un tel projet ? Entendez-vous, en qualité de responsable politique de la Région bruxelloise, participer à cette dynamique ? Envisageriez-vous, le cas échéant, d'y contribuer financièrement dès le moment où un volet public serait alloué au soutien du projet ?

En bref, quelle est la position du gouvernement à l'égard de cet appel du monde sportif belge qui semble soutenir ardemment l'option de la rénovation du stade Roi Baudouin, et ce pour des montants apparemment très inférieurs au budget initialement prévu pour l'Eurostadium, qui aurait dû se situer à Grimbergen mais dont le développement a échoué ?

[157]

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Eerder deze week organiseerden de Koninklijke Belgische Voetbalbond (KBVB) en Golazo, de organisator van de Memorial Van Damme, een persconferentie. Daarin deden ze een oproep met het oog op de renovatie van het Koning Boudewijnstadion. Ze stellen een multifunctioneel stadion met 40.000 zitjes voor, vooral voor de nationale voetbalploeg, voor de Memorial Van Damme en eventueel voor concerten. Naar verluidt hebben ze al contact gehad met de meeste politieke partijen en die zouden het initiatief welgevallig zijn.

Het is dan ook interessant te polsen naar het standpunt van de Brusselse regering. Zijn er in dit verband al contacten geweest? Staat de regering positief tegenover dit voorstel? Dat bevat natuurlijk nog wat - technische - uitdagingen. Welke impact heeft deze mogelijke renovatie op het Neoproject?

[159]

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).- La presse a dévoilé une nouvelle initiative prise à propos d'un dossier qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. M. le ministre, vous qui avez travaillé avec moi pendant des années sur ce dossier, vous vous doutez bien que je veux parler du nouveau stade.

Cette annonce, plus ou moins improvisée, donne raison à certains d'entre nous, et singulièrement à votre serviteur. J'ai toujours souhaité en effet que nous envisagions un plan B avec un stade sur le plateau du Heysel, option refusée par Alain Courtois.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de nous poser de nombreuses questions. Mais avant d'y venir, je souhaite que le ministre-président et le ministre chargé de l'image internationale de Bruxelles désignent le capitaine de ce navire. Nous n'avions pas le sentiment qu'il y en avait un lors de la conférence de presse qui s'est tenue. Durant celle-ci, l'échevin de la Ville de Bruxelles a été invité à s'asseoir aux côtés de l'annonceur Golazo, qui organise des compétitions d'athlétisme, et de l'Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA).

Cependant, nous en sommes, non pas à la sixième, mais à la huitième rénovation. Et la dernière fois, M. Vanhengel, vous avez vous-même donné environ sept millions d'euros, au travers de fonds Beliris, notamment pour aménager le terrain.

Nous sommes donc convaincus qu'au lieu d'évoquer une rénovation, il faudrait plutôt réfléchir au point de vue défendu par tous les experts, à savoir que la septième ou la huitième rénovation coûtera aussi cher qu'une démolition-reconstruction. Vous êtes bien placé pour le savoir.

M. le ministre, voici donc mes questions. Le permis a été accordé pour Neo 2 et la Région est partenaire du projet. Comment va-t-on coordonner ces chantiers ? Quel est le calendrier ? Et surtout, qui va payer ? Un communiqué a été diffusé sans que l'on sache qui va payer. Personne n'a pipé mot à ce sujet. On allait construire un stade de 400 millions d'euros sans le Mémorial Van Damme et personne ne savait qui allait payer ! Cette saga a suffisamment fait parler d'elle.

Vous m'avez fait visiter le stade de France et, pour faire court, le souvenir que j'en garde ne correspond guère à la situation que nous vivons ici.

[161]

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Rappelons que même si nous avons notre part de responsabilité dans la situation du stade national, la question dépasse de loin la Région bruxelloise.

Le groupe DéFI, notamment en la personne de M. De Bock, avait souhaité d'abord envisager le scénario de la rénovation. Nous avons eu raison trop tôt ! Nous n'allons pas nous en gargariser, mais comme l'a dit Eden Hazard, nous n'aimerions pas que ce stade ne soit rénové que dans vingt ans. Il faut trouver des solutions.

Peut-être avons-nous manqué, par le passé, de pragmatisme et de méthode. Mes collègues ont déjà posé plusieurs questions sur le rôle que jouera la Région, mais le premier acteur reste le niveau fédéral. Le nœud du problème est là : de quelle manière l'État fédéral va-t-il enfin prendre ses responsabilités dans la question du stade national ?

Il ne doit pas s'agir d'un mégaprojet, le rugby et le hockey n'étant pas demandeurs. Il y a certes des initiatives à prendre pour ces sports, mais pas dans ce cadre. Par contre, il importe de voir comment la Région s'impliquera dans ce partenariat et quels scénarios de financement seront mis sur la table,

en travaillant avec prudence et, surtout, en évitant les effets d'annonce.

[163]

M. Guy Vanhengel, ministre.- En une législature, l'URBSFA a changé d'avis trois fois.

D'abord, à sa demande, afin de participer à l'Euro 2020, nous avons tous collaboré au projet de l'Eurostadium, à propos duquel nous avons d'ailleurs multiplié les échanges d'idées ici.

Ensuite, peu de temps après le lancement du projet, l'URBSFA a clamé haut et fort, par la bouche de son vice-président, qu'il n'avait pas besoin de stade national : l'équipe nationale irait jouer dans les stades des clubs un peu partout dans le pays.

Maintenant, l'URBSFA revient à la charge et affirme à nouveau avoir besoin d'un stade national, de préférence le stade Roi Baudouin rénové.

Ces changements de position sont difficilement compréhensibles.

Le gouvernement bruxellois s'est toujours montré très volontariste et a essayé de prendre ses responsabilités pour faire avancer les projets des uns et des autres, s'agissant en particulier de la participation à l'Euro 2020 et de la création de l'Eurostadium.

Ce dossier a été clôturé, puisque la participation de la Région se limitait à l'Euro 2020. Le gouvernement bruxellois ne pourra se prononcer qu'en disposant d'un dossier. Celui-ci n'existe pas encore. Il doit au moins être composé d'un plan architectural démontrant la faisabilité de l'opération, ainsi que d'un plan financier.

[165]

On en est loin mais l'annonce a été faite. Je suppose que les démarches seront entreprises dans les mois à venir. Elles nécessiteront du temps. Pour le plan architectural, l'Union belge a dit vouloir s'adresser à l'ensemble de la société belge, en particulier aux universités et aux écoles d'architecture, pour envisager les projets possibles. Pour le plan financier, un budget d'environ 200 millions est envisagé. Les promoteurs du projet pensent à un financement public, probablement à cause du manque de rentabilité de l'initiative.

[167]

L'un des partenaires directement concernés est la Ville de Bruxelles qui est propriétaire du stade Roi Baudouin. Je rappelle que la Ville de Bruxelles, dans son accord de majorité 2019-2025, a bien déterminé sa position. Je la cite : "La Ville mettra immédiatement fin à l'aventure de l'Eurostadium et travaillera main dans la main avec la Région et l'État fédéral afin de donner une identité, une fonction et une affectation sportives pérennes au stade Roi Baudouin. En fonction des choix opérés, la Ville participera à sa rénovation dans le cadre du redéploiement du plateau du Heysel et dans le respect du cadre contractuel du projet Neo." C'est ce qui lie les partenaires à la Ville de Bruxelles.

Si le financement doit être public, ce n'est ni la Ville de Bruxelles ni la Région de Bruxelles-

Capitale qui peuvent se lancer dans des aventures d'investissements de 150 à 200 millions d'euros. Il faudra que les autres responsables politiques et niveaux de pouvoir dans ce pays contribuent également pour pouvoir mobiliser, au cas où le projet se confirmerait, un financement public de cet ordre de grandeur.

[169]

Et naturellement se pose ici encore la question souvent débattue dans les dossiers précédents de toute la législation sur les marchés publics. C'est en effet une idée lancée par le biais des associations privées, mais si on travaille dans le domaine public, la situation est différente.

Dernier élément que je souhaite vous communiquer en guise de réflexion, et qui devrait notamment intéresser les membres du collège de la commune d'Anderlecht : dans le projet précédent, nous avons tenté de répondre aux besoins des uns et des autres. Il y avait notamment les besoins exprimés par le plus grand club bruxellois, de la Région et de Belgique, club qui reste, lui aussi, demandeur d'une infrastructure nouvelle, aux dimensions plus grandes et pour lequel il y avait des accointances entre l'Union belge, le club et ainsi de suite.

Naturellement, créer deux infrastructures d'une capacité allant de 30 à 40.000 places sur le territoire bruxellois, à quelques kilomètres l'une de l'autre, n'est pas forcément défendable sur les plans économique et écologique.

[171]

Je constate que, dans le projet actuel, ce partenaire ne figure plus parmi les preneurs d'initiative. Or je sais qu'il reste demandeur d'une solution à ses problèmes d'infrastructures.

Je propose donc d'attendre. Voyons comment le dossier évolue. Encourageons ceux qui ont pris l'initiative à élaborer un projet architectural et financier solide. Attendons de voir si une demande nous est adressée et, le cas échéant, voyons comment y répondre ou contribuer au résultat souhaité.

[173]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous vous exprimez avec prudence. Le monde du football n'est pas un monde facile. Il donne lieu à nombre de changements de position.

Le monde sportif dans son ensemble souhaite un stade national et il vaut mieux qu'il soit à Bruxelles qu'en Flandre. En 2013, vous étiez parmi les porteurs du projet. Aujourd'hui, votre attitude est prudente, voire passive. Pourtant, vous devez vous impliquer dans le dialogue pour faire avancer les choses. Vous devez faire jouer à la Région bruxelloise un rôle moteur. Il faut évaluer le projet, éventuellement le transformer et le faire aboutir.

Vous devez vous emparer de cette question et affirmer la vision régionale dans une stratégie territoriale. Si vous campez sur une position attentiste, cette option, intéressante ou pas, n'a aucune chance d'être concrétisée. Il serait dommage que la Région de Bruxelles-Capitale demeure sans infrastructure sportive d'envergure.

[175]

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Als we naar het verleden kijken en naar de voorstellen die nu op tafel liggen, kunnen er wel enkele bemerkingen gemaakt worden.

Eerst en vooral hoop ik dat het project voldoende transparant wordt aangepakt en dat de betrokkenheid voldoende groot is, ook bij het Brussels parlement, het stadsbestuur van Brussel en de omwonenden. Met andere woorden, er moet een voldoende groot draagvlak zijn voor het project.

Op financieel vlak wordt het waarschijnlijk een uitdaging. Privé-initiatieven moeten de ruimte krijgen om hun steentje bij te dragen. Ik hoor wel eens zeggen dat de federale overheid over de brug moet komen, maar ongetwijfeld zal zo'n stadion ook lucratief zijn voor stad en gewest. Allebei moeten ze dan ook hun bijdrage leveren. Overigens is het stadion tot het materiële en immateriële erfgoed van dit gewest gaan behoren. Het moet dan ook met de nodige zorg in stand worden gehouden.

U verwees zonet naar Royal Sporting Club Anderlecht (RSCA), die hopelijk goede play-offs speelt. Een zwak punt van het vorige project was in mijn ogen dat het te veel uiteenlopende belangen probeerde te verzoenen. Atletiek en voetbal zijn nu eenmaal niet makkelijk te combineren, maar het gewest moet, samen met RSCA, naar oplossingen zoeken opdat er voor de club een deftig stadion uit de bus komt, dat aan alle hedendaagse vereisten voldoet en ook voldoende capaciteit biedt. Dat er zich twee stadions vlak bij elkaar bevinden hoeft geen onoverkomelijk probleem te vormen, temeer omdat het publiek van beide erg verschillend is. Bovendien krijgt men een heel ander soort druk wanneer men af en toe een groot evenement organiseert dan wanneer er vrijwel om de tien dagen een wedstrijd moet worden gespeeld. Dat vereist een andere omgeving.

[177]

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).- Nous avons compris que la Ville de Bruxelles et Golazo ne vous ont pas consulté et qu'Eden Hazard ne vous a pas téléphoné ! Par ailleurs, vous ne semblez pas savoir quel est le plus grand club belge...

(Sourires)

Les choses ne se présentent pas au mieux ! Les permis pour Neo 1 et Neo 2 ont été octroyés. Nous émettons des idées et vous attendez que l'on vous appelle pour vous dire quoi faire avec un permis déjà octroyé !

Je vous ai connu comme ministre chargé de promouvoir l'image internationale de Bruxelles. Vous serez probablement à nouveau ministre bruxellois. Vous avez déjà mis beaucoup d'énergie dans l'Eurostadium. Tout le monde sait que vous en étiez l'architecte et que la Ville de Bruxelles n'a pas la capacité de porter ce dossier, seule. L'Euro 2000 a été financé par l'État fédéral qui a sorti plus d'un milliard d'euros pour rénover un stade qu'il a déclaré impropre à l'utilisation trois ans plus tard !

M. le ministre, il est temps de créer une task force. Notre Région, capitale de l'Europe, a besoin d'un stade. Je suis heureux que, dix ans plus tard, certains aient compris que le plateau du Heysel était la

solution et que le projet du Parking C était voué à l'échec.

[179]

Je partage l'avis de mon collègue Gaëtan Van Goidsenhoven. Vous avez beau dire que vous attendez que la Ville de Bruxelles prenne l'initiative, nous savons tous que si vous n'aviez pas donné sept ou huit millions d'euros pour que je puisse rénover la piste d'athlétisme et les écrans, entre autres, il ne serait pas entré dans les intentions de la Ville de Bruxelles d'entretenir cet outil.

En attendant, des matches de football doivent se jouer dans ce stade, le Mémorial Van Damme doit s'y tenir et nous risquons également des sanctions de la part de la Union of European Football Associations (UEFA) et de toutes les institutions. Il faut que quelqu'un se bouge ! J'ai demandé à l'échevin compétent s'il savait qu'un montant de quinze millions d'euros était nécessaire rien que pour pouvoir continuer à jouer dans ce stade et l'entretenir.

Si nous vous interpellons à ce sujet, c'est parce que vous avez intérêt à la cause et parce que la Région est présente sur le plateau du Heysel, notamment avec le projet Neo 2. Vous n'avez d'autre choix que de vous saisir du dossier et de faire en sorte qu'il y ait un capitaine pour le gérer.

Nous avons peut-être un peu plus de chances de réussir sur le plateau du Heysel qu'en Flandre, même si vous semblez davantage intéressé par le projet sur le territoire flamand. Je sais que vous avez l'énergie pour essayer de faire aboutir les dossiers ici, de l'autre côté de la frontière.

On a perdu dix ans. Mettez-vous au boulot et n'attendez pas que M. Hellings vous appelle.

[181]

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Pour nous, le plan A était déjà la rénovation. Je ne suis pas d'accord avec M. Mampaka. On veut donner, dans ce dossier, un rôle hybride à la Région. Cette dernière peut, certes, intervenir dans le cadre urbanistique afin de faciliter les choses, mais le pilote doit demeurer le niveau fédéral. Il s'agit en effet d'un stade "national". C'est évidemment extrêmement positif s'il voit le jour sur le plateau du Heysel, mais si l'État fédéral ne prend pas ses responsabilités et ne pilote pas le dossier, nous rencontrerons toujours des difficultés pour les infrastructures sportives de haut niveau.

Il est vrai que la Région bruxelloise, par votre action, a été très active et a voulu faire aboutir le dossier. En revanche, si le pilote fédéral n'intervient pas, nous n'aboutirons pas à la réalisation d'un tel projet, lequel ne doit pas être exclusivement porté par des investissements publics. Au contraire, c'est surtout le secteur privé qui doit y investir.

Je rends hommage à Mme Laanan pour son soutien aux infrastructures sportives communales, mais il s'agit là du sport pour tous et pas du sport de haut niveau. En l'espèce, c'est bien de sport de haut niveau qu'il s'agit. Certes, la Région bruxelloise doit avoir son mot à dire, mais c'est surtout le niveau fédéral qui doit prendre la main et porter le projet. Pour ce faire, il importe d'évaluer les différents scénarios afin d'éviter un échec comme celui de l'Eurostadium.

[185]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EMMANUEL DE BOCK

À MME FADILA LAANAN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

concernant "le lancement le 21 mars 2019 d'une monnaie locale dénommée la 'Zinne'".

[187]

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Nous apprenons aujourd'hui la naissance d'une nouvelle monnaie locale, la Zinne, qui fait étrangement écho à celle que nous avons vu fleurir il y a quatre ou cinq ans, l'éco-iris.

Cette grande expérience malheureuse, pour laquelle l'investissement public avait dépassé le million d'euros, a connu nombre d'échecs patents, notamment en raison de l'absence de transparence des opérateurs participants. L'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) étant derrière ce projet, j'ai interrogé plusieurs fois la ministre Fremault à ce sujet.

Étonnamment, cet organisme avait détruit un certain nombre de documents moins de trois ans après l'évaluation de cet échec, ce qui n'a pas permis aux parlementaires de faire leur travail. Maintenant, je vois ces mêmes personnes qui avaient mis en place l'éco-iris relancer une opération avec la Zinne.

Quelles mesures a mises en œuvre Innoviris, qui a sélectionné ce projet, afin de s'assurer que cette monnaie locale perdurera plus longtemps que l'éco-iris ?

Comment fonctionne ce système ? Y participer ne m'avait pas été possible pour l'éco-iris, qui était distribué par des asbl amies en fonction de gestes environnementaux posés par le citoyen.

[189]

Cela permettait aux gens de percevoir des compensations financières en fonction des gestes posés.

Comment le dispositif fonctionne-t-il ? Comment garantir que tous les Bruxellois aient accès à cette monnaie locale ?

[191]

Mme Fadila Laanan, secrétaire d'État.- L'expérimentation de cette monnaie s'inscrit dans un projet de recherche-action lancé par Innoviris en 2017, dans le cadre de son action Co-create, évaluée à 400.000 euros.

Co-create cible, le plus souvent au travers de laboratoires vivants, les actions de recherche appliquée innovantes menées par des entreprises ou des organismes de recherche.

Fort de ce constat, les initiateurs du projet ont proposé de construire et d'expérimenter un dispositif de mutualisation des ressources opérationnelles. On pense au financier, à la logistique et à tout ce qui est humain et communicationnel. Ce projet tente aussi de répondre à des enjeux de mise en commun, de gestion partagée et de ressources communes.

Cette recherche participative évalue, premièrement, les besoins, les volumes et la nature des échanges en circuit court, ainsi que la manière dont une monnaie officielle répond à ces besoins. Deuxièmement, elle détermine les possibilités et l'opportunité de diversifier ou d'accroître ces échanges en circuit court grâce à une monnaie citoyenne. Enfin, elle définit un cadre et des modalités de fonction d'une monnaie citoyenne, ainsi que les conditions de son développement et de sa pérennisation.

Aujourd'hui, vous dites qu'il y a eu un souci il y a quelques années avec l'expérience précédente réalisée à Bruxelles.

[193]

Nous sommes ici dans le cadre d'un projet pilote. Cette expérimentation sera évaluée par l'Université libre de Bruxelles (ULB), qui a prévu de rendre son analyse pour la fin de l'année 2019.

Il n'est pas question d'un petit système entre amis. Innoviris sera très attentive à la démarche et aux procédures. Je suppose également que l'ULB ne fera pas une évaluation superficielle de ce dispositif.

En principe, nous devrions pouvoir éviter les écueils que vous soulignez mais il est encore trop tôt aujourd'hui pour dresser un bilan précis de ce système. Sachez en tout cas que j'y suis attentive et que votre question met un éclairage sur ce projet qui sera l'objet de toute notre vigilance.

[195]

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- C'était bien le sens de ma question. Je ne parie pas sur l'échec de l'opération, mais je ne voudrais pas que l'on reproduise l'expérience malheureuse de l'éco-iris, qui a connu un grand cafouillage. Je trouve scandaleux que l'IBGE ait empêché les opérateurs et les personnes ayant reçu des éco-iris d'accéder à des pièces importantes.

Pour ma part, je fais confiance à Innoviris qui retient l'expérience. Si investir 400.000 euros peut aider la recherche et si l'on peut tirer un enseignement de la mauvaise expérience des éco-iris, je vous soutiendrai.

Je tenais simplement à attirer votre attention pour éviter que l'on essuie un nouveau revers. Je voulais aussi vous inviter à la prudence face aux effets induits d'une nouvelle monnaie locale, y compris en cas de succès car d'autres questions surgiront alors, notamment d'ordre fiscal puisque ces échanges ne sont pas taxés. Je lirai donc avec intérêt l'analyse des chercheurs de l'ULB.

[197]

ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,

betreffende "de gevolgen van de vraag van De Lijn om een halte aan het Noordstation in te richten".

[199]

(clip 199)

[201]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Afgelopen maandag nog had ik een discussie met minister-president Vervoort over de bouwvergunning voor een nieuwe bushalte van De Lijn op het plein voor het Noordstation. Momenteel bevindt die halte zich in die vreselijke tunnel onder het gebouw.

Tot mijn verrassing zei de minister-president dat de vertegenwoordiger van De Lijn tijdens een vergadering met alle betrokkenen te horen zou hebben gekregen dat de maatschappij vrede moet nemen met de huidige toestand. Ik vermoed dat ook De Lijn daardoor verrast was, want je kunt eigenlijk moeilijk vrede nemen met de huidige toestand van die tunnel waarin de halte van de Lijn zich bevindt.

De minister-president zei ook dat de procedure voor de verkoop van het gebouw loopt en dat de situatie aan de buitenkant van het gebouw misschien zal worden gewijzigd. Bijgevolg is een hele dure investering volgens hem zinloos en is het beter om de tunnel te behouden. De Lijn wil nog steeds de haltes verplaatsen naar het plein voor het Noordstation en heeft daarvoor een bouwvergunning aangevraagd. Daarbij wil De Lijn uitgaan van een aantal minder ingrijpende of minder dure investeringen, maar het is wel nog de bedoeling om de haltes te verplaatsen. Dat blijft hoe dan ook een goede zaak, want met die tunnel komt het nooit meer goed.

Ik ben verrast dat de verklaringen van het Brussels Gewest afwijken van die van De Lijn. Ik hoop dat ze het uiteindelijk eens kunnen worden, dat het gewest de vergunning zal verstrekken en dat de verdragingsmanoeuvres zullen stoppen.

Ik heb gelezen dat vooral de gemeente Schaarbeek op de rem zou staan in dit dossier. Het is geen geheim dat DéFi de bussen van De Lijn liever aan de gewestgrens zou zien stoppen. Op het vlak van tot mobiliteit zou dat echter een onzinnige beslissing zijn. Je moet trouwens toch wel gek zijn om De Lijn niet toe te laten om te investeren in een betere mobiliteit en in veilige bushaltes? Als De Lijn alsnog wil investeren, zij het op beperktere schaal, kunt u daar toch niet tegen zijn?

Wanneer wordt de bouwvergunning afgeleverd?

[203]

De heer Guy Vanhengel, minister.- De minister-president heeft me verzocht om in zijn plaats te antwoorden omdat hij vandaag verhinderd is.

De Lijn heeft een stedenbouwkundige vergunning aangevraagd om de bushalte te mogen verplaatsen, wat gepaard gaat met een ingrijpende herinrichting. In dat verband is het goed om te weten dat er op 27 februari een werkvergadering heeft plaatsgevonden met alle betrokken partijen, meer bepaald het kabinet van minister-president Vervoort, De Lijn, de MIVB, Brussel Mobiliteit, Brussel Stedenbouw en Erfgoed en Brussels Facilities. De gezamenlijke conclusie was dat het project een bijzonder grote investering vergt, terwijl het gebouw over minder dan twee jaar eventueel grondige wijzigingen zal ondergaan onder impuls van de nieuwe eigenaars. Daarom werd aan De Lijn voorgesteld om vrede te nemen met de bestaande toestand. Daarmee bedoel ik niet met de incidenten die er plaatsvinden, maar met de huidige bouwkundige inrichting. Er zouden geen grootscheepse verbouwingen komen, maar wel een aantal beperkte, zij het gerichte ingrepen om het gewenste doel te bereiken. Aangezien voor werkzaamheden van geringe omvang niet altijd een stedenbouwkundige vergunning nodig is, kan men zodoende sneller handelen, al blijft het noodzakelijk om vooraf advies in te winnen bij de MIVB, Brussel Mobiliteit en de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel (GOB).

De Lijn heeft hiervan akte genomen en heeft er ook officieel mee ingestemd. Dat blijkt uit het proces-verbaal van de vergadering. Sindsdien zijn er geen vergaderingen meer aangevraagd.

We hopen op korte termijn snel en efficiënt een aantal verbeteringen te kunnen aanbrengen, tot we een beter zicht hebben op de meer omvangrijke en meer ingrijpende verandering die desgevallend op til is, eens wij met de nieuwe eigenaars overleg hebben gepleegd.

[205]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- U vertelt hier eigenlijk weinig nieuws. Er blijft grote onduidelijkheid over die minder ingrijpende aanpassingen. Ik begrijp dat het wel nog altijd de bedoeling is dat De Lijn verhuist, omdat het bedrijf weg wil uit die krocht, uit die donkere tunnel waarmee er momenteel weinig goeds aan te vangen is, tenzij hij ingrijpend wordt aangepast. Ik neem aan dat u dat waarschijnlijk ook wel beseft. Het zou beter zijn mochten de haltes van De Lijn naar het plein voor het Communicatiecentrum Noord (CCN) verhuizen.

De heer Guy Vanhengel, minister.- De tunnel heeft wel als voordeel dat een deel van de reizigers het, ondanks alle moeilijkheden, sterk op prijs stelt, dat men daar beschermd is tegen het slechte weer.

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Op de nieuwe plek kunnen toch ook hokjes worden geplaatst? Dat heeft De Lijn vast wel in haar plannen opgenomen.

Mijnheer de minister, komt u wel eens in die tunnel?

De heer Guy Vanhengel, minister.- Ik ben er wel degelijk een kijkje gaan nemen en heb er gepraat met reizigers die onlangs elders de bus moesten nemen. Ondanks de problemen in de tunnel

- waaraan er trouwens gewerkt wordt om ze op te lossen - blijft de volledige beschutting tegen de weersomstandigheden een aanzienlijk voordeel. We moeten er alleen voor zorgen dat dat voordeel niet wordt tenietgedaan door de ongemakken. Die hebben dan niet zozeer met de structuur van de tunnel te maken, maar wel met wat er zich allemaal afspeelt.

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- De Lijn wil investeren en er rekening mee houden dat de werken niet te ingrijpend mogen zijn, zodat wijzigingen in de toekomst mogelijk blijven. Als de vervoersmaatschappij dan wil investeren in haltes op het plein voor het CCN, vind ik dat het Brussels Gewest niet op de rem moet gaan staan. De minister-president zegt dat de nieuwe eigenaar van het CCN over twee jaar de situatie misschien zal willen herbekijken. Tegen dan zijn we echter weer twee jaar later. Als De Lijn nu naar het plein verhuist, hebben de reizigers ten minste gedurende die twee jaar op degelijke haltes kunnen rekenen. Daarna kunnen we nog altijd zien wat er gebeurt. U wilt echter alles op de lange baan schuiven en stelt dat De Lijn en de reizigers maar vrede moeten nemen met de huidige situatie. U kunt De Lijn beter die vergunning afleveren zodat de investeringen kunnen gebeuren. Dat komt Brussel ten goede.

Ik hoop dat de andere ministers hebben geluisterd, want zij weten duidelijk onvoldoende over het dossier om te kunnen antwoorden. U kunt het misschien nog eens aan de regering voorleggen.

(Opmerkingen van de heer Vanhengel)

- *De vergadering wordt geschorst om 15.51 uur.*

- *La séance est reprise à 16h26.*

[103]

PROPOSITION D'ORDONNANCE

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 30 NOVEMBRE 2017 RÉFORMANT LE CODE BRUXELLOIS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ORDONNANCE DU 5 JUIN 1997 RELATIVE AUX PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET MODIFIANT CERTAINES LÉGISLATIONS CONNEXES (NOS A-838/1 ET 2 - 2018/2019).

[111]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

[115]

Mme Isabelle Emmery, rapporteuse.- Lors de la Commission du développement territorial qui s'est tenue ce midi, nous avons examiné et voté la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 30 novembre 2017 réformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) ainsi que l'ordonnance du 5 juin 1997 relative au permis d'environnement.

Dès l'entame des travaux, Mme Huytebroeck ainsi que MM. Verstraete et de Clippele ont regretté qu'un tel texte soit abordé de façon précipitée. Par ailleurs, même si cela avait été annoncé en Bureau élargi, ils ont déploré la communication tardive du texte.

Pour entrer dans le vif du sujet, le texte a été présenté par M. Chahid, qui a indiqué l'objectif premier de cette ordonnance modificatrice, à savoir reporter au 1er septembre l'entrée en vigueur de la partie du Cobat consacrée aux procédures d'instruction des demandes de permis et de certificat, prévue initialement pour le 20 avril de cette année. Le système informatique nécessite en effet une mise à jour qui n'a, malheureusement, pas été finalisée et n'a donc pu être livrée aux communes.

Par ailleurs, même si l'ordonnance apporte d'autres modifications, M. Chahid a précisé qu'il s'agissait de corriger des erreurs matérielles et que cela ne changeait en rien le cœur des textes existants.

M. de Clippele, au nom du groupe MR, a regretté et condamné l'absence du gouvernement à ce débat. Selon lui, ce report se rajoute à d'autres reports d'entrée en vigueur pour le Cobat qui, au final, pénalisent les citoyens. Il a par ailleurs souligné que ce serait au nouveau gouvernement d'appliquer ces modifications et que cela n'empêcherait pas d'autres nouvelles modifications.

Une fois la discussion générale terminée, lors de la discussion des articles, Mme Huytebroeck a indiqué qu'elle s'abstiendrait pour l'ensemble et M. de Clippele qu'il voterait contre.

Des amendements ont été déposés et présentés. Le premier, présenté par M. Chahid, concerne l'insertion d'un nouvel article 6, qui apporte des précisions de forme.

M. de Clippele a présenté son amendement portant sur les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme préalable au moment de leur accomplissement et accomplis avant le 1er janvier 2000. Selon le déposant, cette disposition du code doit entrer rapidement en vigueur et ne peut être reportée, afin d'éviter de faire peser de nouveaux délais sur les citoyens.

Enfin, l'ordonnance a été adoptée par huit voix pour, une abstention et un vote contre.

[117]

M. Olivier de Clippele (MR).- C'est la réforme phare du ministre-président Rudi Vervoort : celle du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), qu'il a déposée il y a près de trois ans. C'est son texte, qui a fait l'objet de longues discussions en commission. Voté en octobre 2017, il n'a été publié que six mois plus tard au Moniteur belge, l'entrée en vigueur étant prévue un an après cette publication.

Nous voici quasiment à l'échéance, et que constatons-nous ? Que le ministre-président demande le report et que, pour éviter des remarques - éventuellement désobligeantes - du Conseil d'État, il demande à la majorité de déposer une proposition d'ordonnance.

Mon collègue Willem Draps et moi-même avons déposé une interpellation sur les raisons de l'absence d'arrêté d'exécution, comme le prévoit pourtant cette réforme du Cobat. J'espère que cette

interpellation sera encore mise à l'agenda de la commission sous cette législature.

Ayant posé notre question en commission, il nous a été suggéré d'attendre la réponse. Nous l'acceptons volontiers, mais souhaiterions en disposer avant de procéder au vote ! Cette façon de mettre la charrue avant les bœufs est dommageable pour notre travail parlementaire, puisque nous avons émis des observations et que la majorité n'est pas en mesure d'y répondre.

La principale observation concerne le fait que, dans la réforme votée par notre parlement - souverain, en principe, puisqu'il appartient au gouvernement d'appliquer les dispositions légales décidées par le parlement et non le contraire -, une disposition a retenu notre attention. Elle fait l'objet de l'amendement que nous déposons ici, en séance plénière, et soumettons à votre vote : elle tient au fait que la réforme a prévu une mesure de simplification importante pour les infractions d'urbanisme dites "de minime importance ou autre".

Cette mesure concerne tous les actes et faits accomplis ou commis avant le 1er janvier 2000, généralement par des personnes qui ne sont plus propriétaires du bien concerné. Une telle infraction passe d'un propriétaire au suivant. C'est donc le propriétaire actuel, près de vingt ans plus tard, qui doit répondre d'actes et de travaux dont le caractère infractionnel lui était inconnu. Cette réforme a été votée et est parue au Moniteur belge, pour qu'il y ait une régularisation simplifiée, de manière à faciliter les transactions immobilières.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Que l'absence d'introduction de ce permis d'urbanisme simplifié - assorti, espérons-le, d'une procédure d'octroi plus rapide - entraîne de très lourds dommages dans le chef des vendeurs, et parfois même des acquéreurs. En effet, la procédure actuellement en vigueur n'apporte absolument pas la sécurité juridique attendue de la part des administrations, puisque les renseignements d'urbanisme délivrés par les communes ne garantissent aucune sécurité juridique à l'acquéreur. Même si une commune remet des renseignements qui s'avèrent incomplets ou erronés, ceux-ci n'ont aucune valeur juridique sur le plan de la sécurité de l'acheteur.

[119]

Dès lors, nous avons déposé un amendement pour que ce point-là, à tout le moins, puisse entrer en vigueur.

On vous demande aujourd'hui de reporter la réforme la plus importante du ministre de l'Urbanisme bien après les élections du 26 mai, c'est-à-dire après qu'un nouveau gouvernement - et l'on peut espérer qu'il sera formé autrement que le gouvernement actuel - a établi son programme ! Celui-ci inclura plus que probablement un point consacré à l'urbanisme et au Cobat.

(Remarques)

J'espère tout simplement que les responsabilités gouvernementales de cette Région seront modifiées. Et je suppose que la future formation gouvernementale abordera ce sujet.

Comment peut-on reporter au 1er septembre une réforme que nous attendons depuis un an et demi et qui, entretemps, a entraîné de grosses difficultés dans environ un quart des transactions

immobilières de notre Région ?

Le remplacement de châssis ou de toitures et la peinture de façades sont les exemples les plus courants. Ces modifications sont visibles depuis l'espace public, mais quasiment personne ne demande un permis d'urbanisme, par exemple pour recouvrir sa toiture.

Ce matin-même, il m'a été narré l'histoire d'un propriétaire à qui l'on reprochait subitement d'avoir changé, dix ans auparavant, la couleur de sa façade. Or, le permis, datant de 1883, ne prévoyait pas ce changement. Cette couleur a peut-être changé dix fois depuis la construction de l'immeuble.

Nous sommes devenus fous dans cette Région ! Les gens ne comprennent pas ce qu'ils doivent faire pour réparer une faute qu'ils n'ont pas commise.

La réforme du Cobat devait résoudre ce genre de difficultés. Aujourd'hui, la majorité tente de la faire reporter. Pour nous, c'est non !

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[125]

M. Alain Maron (Ecolo).- Non seulement le gouvernement court-circuite les procédures en faisant déposer son texte par des parlementaires pour aller plus vite mais, de plus, il n'est même pas là pour défendre son propre texte, ni pour répondre aux questions en commission, ni pour se prononcer sur les amendements. C'est effarant !

Ça l'est d'autant plus qu'il s'agit d'un des textes les plus imposants votés sous cette législature, le Cobat. Ce texte a un impact important et direct sur toutes les administrations régionales et locales mais aussi sur les citoyens et les entreprises. Or, à Bruxelles, la sécurité juridique et la prévisibilité en matière d'urbanisme sont loin d'être effectives. Demandez aux personnes qui déposent une demande de permis, aux fédérations patronales, aux syndicats, tous vous diront que l'urbanisme c'est "le bordel" à Bruxelles ! Et voilà qu'on rajoute une couche en modifiant en profondeur le Cobat ! On a beaucoup réfléchi à ce texte qui a ensuite été longuement débattu en commission. Les membres de la majorité et de l'opposition ont œuvré pour proposer des amendements.

Ce texte a finalement été adopté. On a prévu un délai d'un an pour son entrée en vigueur afin de laisser le temps aux administrations de s'adapter. Or, à un mois de l'échéance, aujourd'hui donc, on nous fait voter en toute hâte une modification de l'ordre du jour, un passage en commission et un autre en plénière pour reporter cette entrée en vigueur au 1er septembre ! Cette date a été choisie car c'est une échéance courte qui se situe après les vacances scolaires quand tout le monde sera présent. Quelle explication rationnelle ! Pourquoi ne pas la voter après les vacances de Pâques ou avant que les députés ne partent en vacances d'été ? Tout le monde sera là.

Tous les signaux sont au rouge dans les administrations communales et régionales car les fonctionnaires sentent que le programme informatique n'est pas prêt alors qu'ils doivent lancer de nouvelles procédures. Ce report témoigne d'une incurie du gouvernement et de l'administration dans l'application d'une réforme essentielle de cette législature.

(Applaudissements)

[129]

M. Ridouane Chahid (PS).- Je voudrais simplement préciser que je regrette que M. Maron ne soit pas venu en commission ce midi. Il aurait obtenu un certain nombre de réponses.

M. Alain Maron (Ecolo).- J'ai reçu le rapport, j'ai eu le temps de le lire attentivement et il n'y a pas de réponse. En outre, Mme Huytebroeck m'a expliqué tout ce qui s'était passé en commission.

M. Ridouane Chahid (PS).- Je ne vous ai pas interrompu et, dès lors, je vous prierai de me laisser terminer.

Premièrement, j'ai expliqué en commission que, même si la procédure nous le permettait, proposer ce genre de texte en urgence n'était pas la solution idéale. J'ai commencé mon intervention par cette précision, et M. de Clippele peut le confirmer.

Deuxièmement, en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur, je pense qu'il n'est pas à votre honneur de fournir ce genre d'explication fanfaronne, dans la mesure où j'ai clairement expliqué en commission que c'était l'administration qui a fixé la date du 1er septembre en fonction des analyses des juristes et de la mise en œuvre du logiciel.

Troisièmement, je trouve qu'il est irrespectueux à l'égard de nos administrations bruxelloises d'affirmer que c'est le "bordel" à Bruxelles en matière d'urbanisme. C'est peut-être le cas dans votre commune, mais pas dans la mienne où je suis échevin de l'Urbanisme. J'aimerais que vous manifestiez un minimum de respect pour nos administrations et nos services.

M. Alain Maron (Ecolo).- Vous voulez connaître les statistiques de délivrance des renseignements urbanistiques, ou les décalages de traitement d'une commune à l'autre pour les mêmes dossiers ? On peut faire l'analyse, si vous le souhaitez.

M. Ridouane Chahid (PS).- Chez moi, il n'y a pas de retard, et je remercie mes services pour leur efficacité et leur ponctualité dans le traitement des dossiers. Il n'est donc absolument pas question de "bordel" dans ma commune. Il ne faut pas généraliser, car cela verse de l'eau au moulin de ceux qui s'opposent à nos institutions bruxelloises, et ce n'est pas très malin, selon moi.

Je termine en précisant et en reconnaissant qu'il s'agit d'une procédure qui n'est pas adéquate, à laquelle il ne convient pas de recourir en temps normal mais, à un moment donné, l'urgence nous l'a imposée. Encore une fois, on ne parle pas ici du fond mais uniquement de la mise en œuvre du Cobat, ainsi que M. Maron l'a longuement évoqué.

[139]

M. Olivier de Clippele (MR).- En réponse au représentant du gouvernement qui a eu l'amabilité de nous dire quelque chose dans ce débat, je dirai qu'il est vrai que certaines administrations communales fonctionnent mieux que d'autres.

Dans les faits, nous rencontrons moins de difficultés là où le bâti est plus récent. La situation est plus problématique là où il est plus ancien, car nous cherchons, dans ce cas, à mettre de l'ordre là où il n'y en avait pas. Or, si ce dernier objectif est bien compréhensible, il n'est pas acceptable qu'une telle remise en ordre soit opérée à charge de personnes qui ne sont en rien responsables de la situation.

Si les administrations n'ont pas été mises en ordre, elles doivent en supporter les conséquences, et pas les propriétaires qui ne sont généralement ni bien armés ni suffisamment fortunés pour supporter de tels coûts.

M. le président.- Un amendement sera donc soumis au vote.

[141]

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 14

Pas d'observation ?

Adoptés.

Article 15

Un amendement n° 1 a été déposé par MM. Olivier de Clippele et Gaëtan Van Goidsenhoven, libellé comme suit :

"Au 1°, ajouter un e) rédigé comme suit :

"e) l'article 230 remplaçant l'article 330, § 3, du Code."

L'amendement et l'article sont réservés.

Articles 16 à 22

Pas d'observation ?

Adoptés.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'amendement, l'article réservé et sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

[143]

QUESTIONS ORALES

M. le président.- Étant donné que les questions orales inscrites à l'ordre du jour ont reçu réponse écrite, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

- La séance est suspendue à 16h46.

[147]

- La séance est reprise à 17h08.

[149]

VOTES NOMINATIFS

[151]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets (nos A-686/1 et 2 – 2017/2018).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1

79 membres sont présents.

63 répondent oui.

4 répondent non.

12 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

[155]

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Comme j'ai voté pour en commission, je me dois d'expliquer mon abstention. Ma collègue a déjà exprimé, ce matin, nos quelques réserves concernant cette proposition, notamment sur sa faisabilité par rapport à des maisons ou des appartements réduits, sans cave, sans garage ou sans communs. Nous pensons également aux personnes âgées qui ne pourraient pas porter ces poubelles rigides en plastique.

Il faut considérer ces paramètres, particulièrement dans certains quartiers. Nous désirons aussi des mesures plus globales qui tiennent davantage compte des entraves que cela représente pour toute une partie de la population.

[157]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 25 juillet 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution et au financement de l'assainissement du sol des stations-service et des citernes de gasoil à des fins de chauffage (nos A-758/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 2

79 membres sont présents.

79 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[161]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance visant à permettre la réalisation de projets "clé sur porte" par l'Alliance foncière régionale (Community Land Trust) (nos A-778/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

80 membres sont présents.

76 répondent oui.

4 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du

gouvernement.

[165]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution de Mme Anne-Charlotte d'Ursel et M. Gaëtan Van Goidsenhoven relative à l'établissement d'un régime permanent de limitation de vitesse variable et d'un réseau permanent d'ASLS (Adaptive Speed Limit Signs) sur certaines voiries régionales et interrégionales (nos A-212/1 et 2 – 2014/2015) - (Application de l'article 91.4 du règlement).

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 4

80 membres sont présents.

51 répondent oui.

14 répondent non.

15 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

[169]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance de Mme Anne-Charlotte d'Ursel, MM. Abdallah Kanfaoui et Jacques Brotchi modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie, visant à limiter la mise en service de camions et camionnettes des pouvoirs publics régionaux et locaux équipés d'un moteur fonctionnant au diesel en vue d'y mettre fin (nos A-578/1 et 2 – 2017/2018) - (Application de l'article 91.4 du règlement).

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition d'ordonnance votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 5

80 membres sont présents.

51 répondent oui.

17 répondent non.

12 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition d'ordonnance.

[173]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance de MM. Alain Destexhe et Olivier de Clippele visant à uniformiser les méthodes de calcul des mètres carrés lors de la vente de logements dans une copropriété (nos A-419/1 et 2 – 2016/2017) - (Application de l'article 91.4 du règlement).

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition d'ordonnance votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 6

80 membres sont présents.

63 répondent oui.

14 répondent non.

3 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition d'ordonnance.

[177]

M. le président.- - L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (nos A-700/1 et 2 – 2017/2018).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 7

80 membres sont présents.

80 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[181]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale (nos A-774/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 8

80 membres sont présents.

47 répondent oui.

33 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

[185]

M. Vincent De Wolf (MR).- Je voudrais justifier l'abstention de mon groupe sur les deux ordonnances qui ont été examinées conjointement ce matin.

En ce qui concerne Bruxelles prévention et sécurité (BPS), nous estimons que des erreurs de gestion graves ont été commises. Pendant plusieurs années, deux tiers du bâtiment sont restés inoccupés. En réponse à l'une de mes interpellations, le ministre-président a reconnu que plus de 1,5 million d'euros avaient déjà été gaspillés et, vu le comportement du directeur général de BPS, on ne peut pas dire que l'ambiance avec les pompiers et les zones de police soit propice à favoriser le regroupement de ces différents opérateurs au sein de la nouvelle structure.

Pour ce qui est de la vidéosurveillance, nous dénonçons la multiplicité des intervenants. Ce manque de clarté ne nous inspire pas confiance, de même que la lourdeur du dispositif avec un comité stratégique, un centre de crise, une plate-forme de vidéoprotection et un centre de traitement.

Nous condamnons par ailleurs l'étendue du pouvoir du gouvernement au sein du comité stratégique, ainsi que les pouvoirs sans limite accordés à BPS, qui a notamment la capacité de conclure des conventions de partenariat.

En ce qui concerne le statut de l'école, c'est le flou juridique : s'agit-il d'une institution autonome ou soumise à BPS ? Sa structure juridique et organisationnelle manque de clarté, les garanties sont insuffisantes. Même des collègues de la majorité partagent ce sentiment d'absence de garantie de son autonomie institutionnelle.

[187]

Le gouvernement prévoit des commissaires, mais c'est le directeur général de BPS qui s'occupe du management, qui centralise tous les pouvoirs, qui est omniprésent dans l'école, qui assure la gestion journalière, qui préside le conseil et qui est même présent au sein du conseil académique.

Pourtant, BPS n'a pas de compétences, de sorte que nous estimons que la sixième réforme de l'État n'est pas respectée à cet égard.

[189]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et créant l'École régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours – Brusafe (nos A-775/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 9

79 membres sont présents.

57 répondent oui.

22 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[193]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 5 octobre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques (nos A-815/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 10

79 membres sont présents.

79 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[197]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement, l'article réservé et sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 30 novembre 2017 réformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes (n° A-838/1 et 2 - 2018/2019).

Article 15

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par MM. Olivier de Clippele et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 11

78 membres sont présents.

26 répondent oui.

49 répondent non.

3 s'abstiennent.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

[203]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article 15.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 12

79 membres sont présents.

46 répondent oui.

30 répondent non.

3 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 15 est adopté.

[207]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 13

78 membres sont présents.

45 répondent oui.

33 répondent non.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[211]

M. le président.- La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 17h25.*